

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.138

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 22 novembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 octobre 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 octobre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Nelly SERRE représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par Mme COUDIGNAC
M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AL N° 855, SITUÉE RUE DES GRENAIERS À ROYAN, APPARTENANT À LA SCCV MEYER ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITÉ

Après avoir achevé la construction de la résidence "Meyer", située rue Combes de Mons, rue Anatole France et rue des Grenadiers à Royan, la Société SCCV MEYER a proposé de rétrocéder à l'euro symbolique, au profit de la Ville de ROYAN, la parcelle cadastrée n° AL n° 855, d'une contenance de 34 m², afin de faciliter la circulation sur l'espace en cul de sac de la rue des Grenadiers.

En application de l'article L.1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, le Maire a qualité pour passer en la forme administrative les actes relatifs aux droits réels immobiliers, et notamment ceux relatifs aux acquisitions d'immeubles.

Cependant, l'habilitation à recevoir et à authentifier de tels actes étant un pouvoir propre qui ne saurait être délégué, il importe, pour la passation d'un tel acte, que le conseil municipal désigne, par délibération, Monsieur le Premier Adjoint pour signer cet acte et ce, en présence de Monsieur le Maire, habilité à procéder à l'authentification en tant qu'officier public.

Pour entériner cette décision, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée AL n° 855, d'une contenance totale de 34 m², de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition et d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit acte.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière, la rue des Grenadiers étant une voie ouverte à la circulation publique, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'incorporation dans le domaine communal de cette parcelle et des réseaux situés dans son emprise.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1311-13,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1212-1, L.1212-3 et L.1212-6,
- Vu la promesse de cession de la SCCV MEYER, en date du 16 octobre 2018,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AL n° 855, d'une contenance totale de 34 m², située rue des Grenadiers à Royan, appartenant à la SCCV MEYER, afin de faciliter la circulation sur l'espace en cul de sac de cette voie,
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document se rapportant à cette opération et à signer ledit acte, en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à l'authentification en tant qu'officier public,
- d'incorporer dans le domaine communal cette parcelle et les réseaux situés dans son emprise.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 novembre 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



PROMESSE DE CESSION

Je soussigné(e), M. Duchet et M. Poïnot
Représentant la société SCC V Meyer
dont le siège social est situé à 85 bd de la
République 17006 La Rochelle

- promet et m'oblige à céder à l'euro symbolique à la Ville de ROYAN, la parcelle de terrain cadastrée section AL n° 855, située rue des Grenadiers à Royan (17200), d'une superficie de 34 m², sous les charges et conditions ordinaires.

- Les lieux sont grevés de servitudes eaux usées et eaux pluviales.

- cède le terrain dans l'état du jour de la signature de la présente.

- m'engage :

- à signer et à fournir tout document nécessaire à la réalisation de la cession (kbls, document autorisant le représentant de la société à signer, etc...) et à présenter les titres de propriété à la Ville de ROYAN (service du Domaine Communal) pour la rédaction de l'acte d'acquisition en la forme administrative,

- à livrer l'immeuble libre de toute occupation.

- renonce à recourir à un notaire.

Fait à La Rochelle le 16/10/18

SIGNATURE*

Michel POÏNOT m dB

SOOV MEYER

85 Boulevard de la République
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Tél. 05 46 31 71 61

Géomètre : Cabinet DEVOUGE - 61 avenue Daniel Hedde - BP n° 90024 - 17202 ROYAN CEDEX

*La mention "lu et approuvé pour l'euro symbolique" doit être écrite de la main du promettant avant la signature.

Commune de ROYAN

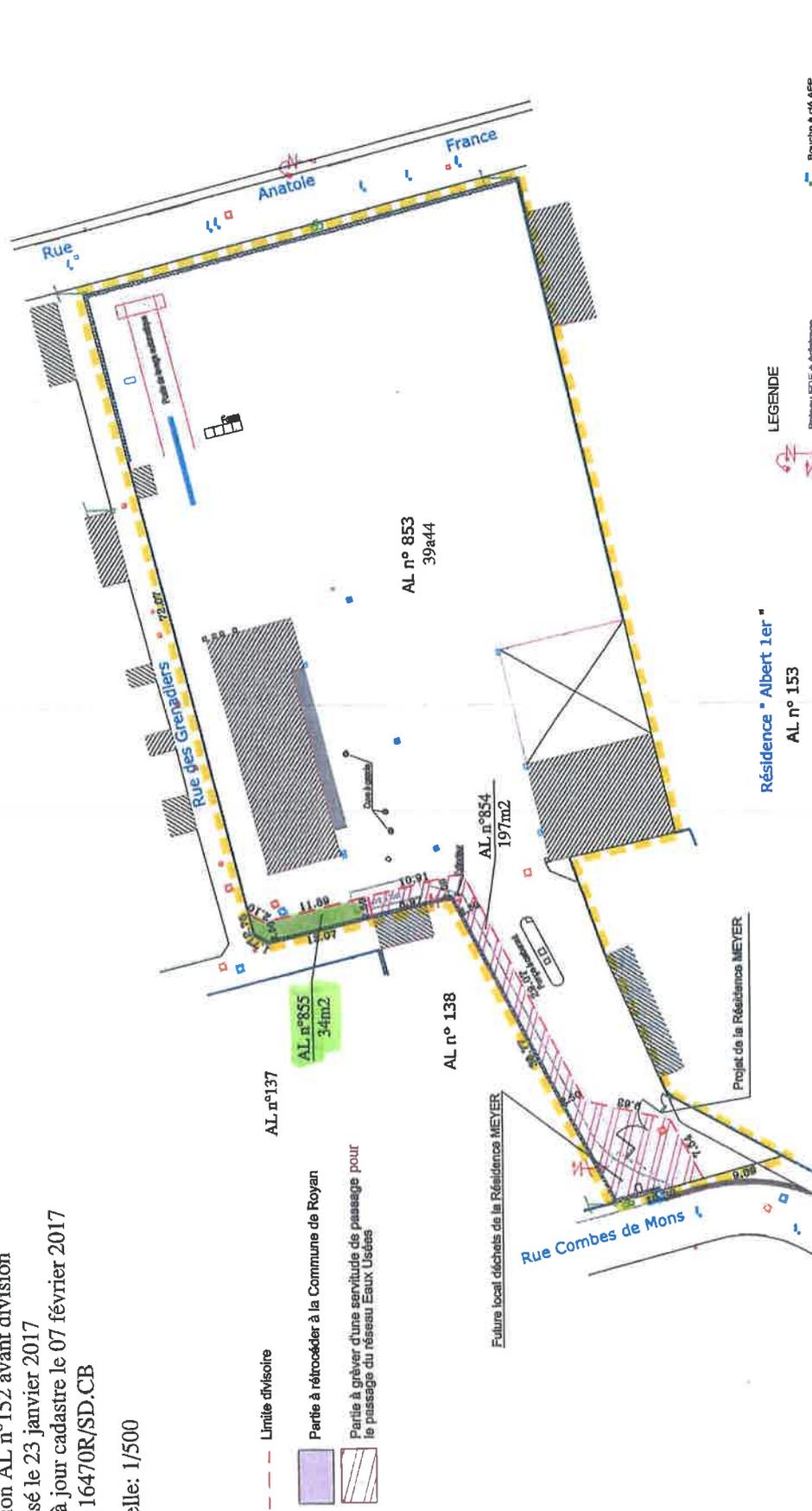
9 Rue Combes de Mons

Propriété de la Société SCCV MEYER

Plan de Repérage de la Division

Section AL n°152 avant division
 Dressé le 23 janvier 2017
 Mis à jour cadastre le 07 février 2017
 Réf: 16470R/SD.CB

Echelle: 1/500



- Limite divisoire
- Partie à rétrocéder à la Commune de Royan
- Partie à gréver d'une servitude de passage pour le passage du réseau Eaux Usées

- #### LEGENDE
- Bois à côté ASP
 - Chambre France Télécom
 - Cable allométrique en NGF - IGR 08
 - Station topographique
 - Pointeau EDF + Admétrage
 - Pointeau EDF + France Télécom
 - Pointeau France Télécom
 - Regard Eaux Usées
 - Regard Eaux Pluies
 - Arrière Eaux Pluies
 - Limite apparente, indiquée sur assise d'un ouvrage existant.

Cabinet DEVOUGE Ingénieur-Géomètre
 61 Av Daniel HEUDE
 B.P. n°90024 17202 ROYAN Cedex
 Tel: 05.46.38.38.00 Fax: 05.46.38.45.68
 e-mail : cdevouge@wanadoo.fr

